



Le mercredi 2 Mars 2016 à 18h15, s'est tenue l'assemblée générale du SICTOM à la salle des Fêtes de Montoire sur Le Loir.

Madame HUPENOIRE remercie les délégués d'être venus si nombreux à cette Assemblée Générale, consacrée aujourd'hui au vote du budget primitif et laisse la parole à M.MOYER, Maire de Montoire sur Le Loir. Ce dernier tient à souhaiter la bienvenue à l'ensemble des élus pour cette séance budgétaire qui offre des perspectives d'avenir intéressantes pour notre territoire Syndical. Il se réjouit enfin, pour ceux ayant pu visiter les nouveaux locaux du SICTOM, de l'exemplarité de la relation Mairie de Montoire – SICTOM laquelle a permis de répondre l'espère-t-il à l'attente de chacun, en vue d'un meilleur service en direction des usagers.

Madame HUPENOIRE adresse ses plus vifs remerciements à la Ville de Montoire sur Le Loir pour son accueil.

Sont absents excusés :

M.CHAPIER (Savigny sur Braye), M.EDET (Saint Jacques des Guérets), M.BOUHOURS (Prunay Cassereau), MM.ROTTIER et PROVOST (Beaumont sur Dême), Mme BLANQUET (Sougé), Mme AUBRY (Ruan sur Evgonne), M.BARILLEAU (La Chapelle Vicomtesse) et Mme PERIN (Chauvigny du Perche).

Mme Jocelyne GOUPY (Montoire sur Le Loir) est élue secrétaire de séance

1/ Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 février 2016 (Ruillé sur Loir)

Le procès-verbal n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des délégués

2/ Attribution d'une indemnité de conseil et de budget au Receveur Principal

Vu la délibération du Comité syndical en date du 17 Juin 2014 décidant d'allouer l'indemnité de conseil et de budget à taux plein à Mme Martine TRUCHOT, receveur du SICTOM depuis le début de ce mandat, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions,

Considérant le porter à connaissance apporté depuis à l'assemblée, de la réponse ministérielle en date du 7 Mars 2013 sur la question de l'indemnisation par les collectivités et établissements des vacations réalisées par les Comptables du Trésor,

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés et après en avoir délibéré, d'allouer avec effet au 1^{er} Avril 2016, à Mme Martine TRUCHOT, receveur du SICTOM, au regard des prestations assurées au cours des deux exercices écoulés, une indemnité de conseil et de budget suivant la réglementation en vigueur, au taux de 50 %.

Remarques et observations :

- *Question est posée sur le montant de cette indemnité. Elle se situe au taux de 100% entre 700 et 800 € sur l'année.*
- *Interrogations sur le pourquoi d'une telle décision alors que le trésorier n'est nullement responsable des difficultés budgétaires rencontrées par une collectivité. Il peut même être reconnu responsable sur ses deniers personnels d'erreurs commises dans l'exercice de ses fonctions. Il lui est répondu que nombre d'élus considère que les missions dévolues en l'espèce aux fonctionnaires de l'Etat, devraient être intégrées dans leurs salaires.*
- *Deux élus se sont abstenus lors du vote (M. Guicheteau et M. Cornard)*

3/ Ressources humaines : instauration de la prime de service et de rendement

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'industrie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'industrie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen annuel de la prime de service et de rendement applicables à chaque grade,

GRADE	Montant de base annuel	Montant maximum annuel PSR
Ingénieur	1 659 €	3 318 €

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de la P.S.R. prendra en compte non seulement les responsabilités, le niveau d'expertise et les sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et à la qualité des services rendus mais également les critères suivants : agents à encadrer, charge de travail, la disponibilité de l'agent, la manière de servir...).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve l'institution à compter du mois de Mars 2016 de la prime de service et de rendement (P.S.R.) pour les agents stagiaires, titulaires relevant du grade d'ingénieur territorial.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget.

Le montant définitif de la prime allouée à l'agent relèvera de la négociation entre l'intéressé et l'autorité investie du pouvoir de nomination.

4/ Approbation du compte de gestion 2015

Se reporter au document joint à la présente note : Compte de gestion 2015 (Tableau « Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés » du compte de gestion dressé par la comptable Mme Truchot).

Le compte de gestion 2015 dressé par Mme TRUCHOT, Receveur est approuvé à l'unanimité

5/ Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il importe au vu des dispositions de la loi du 8 février 1995 relatives à la transparence des marchés publics et des délégations de service public, de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières du SICTOM Montoire sur Le Loir – La Chartre sur Le Loir.

A ce titre, le bilan 2015 du Syndicat se présente comme suit :

- ☒ Cessions immobilières : néant
- ☒ Acquisitions immobilières : néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au bilan ci-dessus présenté. Cette décision sera annexée au Compte Administratif 2015 du SICTOM Montoire sur Le Loir – La Chartre sur Le Loir

6/ Approbation du compte administratif 2015

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François RONCIERE, Vice-Président

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mme Odile HUPENOIRE-BONHOMME, Présidente,
 - après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- ❖ **approuve à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice 2015 lequel présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2015	2 627 186,46	129 471,62
Recettes 2015	2 782 269,08	120 964,14
Résultat de l'exercice 2015	155 082,62	- 8 507,48
Résultat reporté N-1	1 479 558,30	
Solde d'investissement N-1		67 640,61
Résultat cumulé	1 634 640,92	59 133,13
Restes à réaliser dépenses investissement		169 211,00
Restes à réaliser recettes investissement		0
Solde des restes à réaliser		- 169 211,00
Résultat de clôture cumulé	1 524 563,05 €	

- ❖ *constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- ❖ *reconnaît la sincérité des restes à réaliser dont l'état est annexé à la présente délibération ;*
- ❖ *vote et arrête les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2015*

7/ Affectation du résultat 2015

Le Comité syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente :

- ✓ **un excédent cumulé de fonctionnement** de 1 634 640,92 €
- ✓ **un excédent cumulé d'investissement** de 59 133,13 €

Constatant que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2015 présente :

- ✓ **un solde négatif de restes à réaliser** de 169 211,00 €

Il est proposé au comité syndical de constater le résultat de l'exercice 2015 et d'affecter ce résultat définitif comme suit :

- *au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, résultat cumulé et reste à réaliser :* **850 000,00 €**
- le solde disponible **784 640,82 €** est affecté comme suit :
- **En excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)** **784 640,92 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus mentionnée

8/ Adoption des participations 2016

En conformité avec les prévisions budgétaires 2016, Mme la Présidente présente à l'assemblée le montant des participations des communes et communautés de communes adhérentes au Syndicat pour l'exercice 2016, lesquelles sont calculées comme suit :

Participation Calculée sur la population DGF	Collecte 1 fois par semaine PAR HABITANT
Service déchets ménagers	57,10
Service déchetteries	16,40
TOTAL	73,50 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ❖ Approuve à l'unanimité les participations des Communes adhérentes au Syndicat pour l'exercice 2016. Celles-ci seront calculées sur la population DGF, composée de la population totale légale en vigueur au 1^{er} Janvier 2016 (INSEE 2013) abondée du nombre de résidences secondaires (INSEE 2012).

9/ Vote du budget primitif 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu le débat d'orientations budgétaires afférent à l'exercice 2016 qui a eu lieu le 3 février dernier, Mme la Présidente présente et commente aux membres de l'Assemblée le projet de budget primitif 2016. Ce dernier s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	DEPENSES	Propositions budgétaires 2016
011	Charges à caractère général	2 709 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	280 800,00
65	Autres charges de gestion courante	13 700,00
66	Charges financières	65 360,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	110 000,00
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)</i>	68 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 247 660,00
	RECETTES	Propositions budgétaires 2016
013	Atténuation de charges	1 019,08
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	6 000,00
74	Dotations et participations	2 322 500,00
75	Autres produits de gestion courante (valorisation issue de la collecte sélective)	133 500,00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	784 640,92
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 247 660,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	DEPENSES	Restes à réaliser 2015	Propositions Nouvelles 2016
Op. 11	Opérations d'équipement - Collecte sélective (Marché de bacs + colonnes verre et papier)	6 200.00	55 000.00
Op. 13	-Déchetteries Bavettes (Droué) - <i>dispositif situé entre le mur d'appui et la benne</i>		4 000.00
Op. 15	-Travaux déchetterie de Montoire : étude – travaux –	32 580.00	750 000.00
Op. 15	Travaux		
Op. 17	- Travaux quai de transfert	22 431.00	

Op. 20	- Matériel informatique - logiciel Ségilog-Berger Levrault		1 500,00
Op. 23	- Tables et chaises pour bureaux		1 500,00
Op. 23	- Bâtiment Montoire : bureaux	108 000,00	
Op. 23	- Panneaux		1 500,00
	- Isolation et électricité bureaux		3 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées		89 300,00
020	Dépenses imprévues		15 890,00
041	Opérations patrimoniales		108,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	169 211,00	922 298,00
	RECETTES	Restes à réaliser 2015	Propositions Nouvelles 2016
10	FCTVA		4 267,87
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		850 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		110 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)		68 000,00
041	Opérations patrimoniales		108,00
R001	Solde d'exécution reporté		59 133,13
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	1 091 509,00

Mme la Présidente propose au Comité Syndical de voter le budget :

- **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,**
- **au niveau du chapitre, avec opérations, pour la section d'investissement,**
- **sans vote formel sur chacun des chapitres.**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif ci-dessus présenté.

Commentaires :

- *M.MOYER précise que l'acte d'acquisition a été signé en Décembre 2015. L'opération passée à l'appui de cette pièce a été rejetée par les services du Trésor. En conséquence, l'acquisition des nouveaux locaux du Syndicat sera officialisée sur la gestion comptable 2016.*
- *Il est demandé à l'avenir que le projet de budget puisse être adressé par courriel.*

10/ Questions diverses

- Déchetterie de Montoire-sur-le-Loir : présentation du projet :

**M.ACOT présente à l'assemblée une première esquisse de ce programme dans ses grandes lignes. Ce document non définitif servira de base à la concertation qui sera engagée aussi bien dans les mairies que sur le site Internet du Syndicat.*

**Les excavations évoquées lors de la dernière assemblée générale ont conduit à une sensible redéfinition du programme.*

**Par rapport à aujourd'hui, l'entrée et la sortie des véhicules seront désormais différenciées.*

**Les bennes passeront de 8 à 11 unités dans un premier temps. Les hauteurs de quai passeront de 2,50 m à 1,50 m avec un garde-corps d'un mètre atténuant notablement l'impression de profondeur jusqu'ici ressentie devant les bennes vides et en réduisant considérablement le risque de chutes.*

** Le site a vocation à intégrer des perspectives d'évolution. Un espace destiné à l'accueil des branchages est également prévu.*

** Réflexions en cours sur la gestion de l'accueil, le cas échéant par cartes magnétiques. Le principe semble arrêté d'assurer la délimitation du site avec des clôtures électriques.*

** L'attention est attirée sur la problématique du gardiennage eu égard à un plus grand espace à gérer.*

** Les travaux se feront en deux temps sur une période totale de 6 à 8 mois.*

- Suite à l'interdiction du brûlage sur l'ensemble du territoire national, M. RONCIERE évoque la nécessité d'installer sur le site de La Chartre sur Le Loir, les mêmes dispositions que celles retenues dans le projet de la déchetterie de Montoire sur Le Loir.

- Présentation des nouvelles consignes de tri à partir du 1^{er} mai 2016 :

* Cette dernière s'appuie sur un support établi par Eco – emballages. L'objectif de la loi Grenelle (2009) vise à recycler plus, à hauteur de 75%. Aujourd'hui sur un million de tonnes en plastique seules 23% sont recyclées. A titre d'exemple parmi les flacons et les bouteilles, seul 1 sur 2 est recyclé car le reste n'est pas trié.

* L'extension des consignes de tri a été menée en plusieurs phases pour toucher aujourd'hui en 2016, près de 24% de la population française. Les secteurs voisins du Castelrenaudais et du Pays Calaisien nous ont déjà précédés dans une phase d'expérimentation antérieure.

* Désormais une seule consigne : **tous les emballages** à déposer en vrac dans le bac de tri !!!

* Des autocollants sont remis à l'issue de la séance aux délégués. Ils sont destinés à être collés sur les bacs jaunes à compter du 1^{er} Mai prochain. Attention, cela ne concerne nullement les bacs situés en points de regroupement !

* Des flyers vont être édités pour être remis aux nouveaux habitants.

* Des affiches seront adressées par e-mail à destination des salles des fêtes, mais également des logements collectifs.

- Madame HUPENOIRE informe l'assemblée que Mme Martine BONHOMME secrétaire comptable du Syndicat, fera valoir ses droits à la retraite au cours de l'été prochain.

- Avant de clore cette séance et de remercier chacun de sa participation, Madame la Présidente redonne la parole à M. MOYER lequel invite chacun à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.